

**ELECTION
AU BÂTONNAT
2021 - 2022**

PROFESSION DE FOI

Maher ATTYÉ

« *Pour un Barreau à réinventer* »

*(Profession de foi prononcée lors de la vidéo mise en ligne sur le lien suivant :
https://www.youtube.com/watch?v=-Bt_waKcpw)*

Mes Chers Confrères,

Il y a près d'un mois, lors de ma déclaration de campagne, j'écrivais que notre profession traversait sa plus grande crise existentielle, et pour cause : un quart des avocats sur les 68 000 que nous comptons songent à une reconversion professionnelle.

Plus terrible que ce chiffre est la raison qui pousse nos Confrères à envisager l'arrêt de notre profession. Cette raison est exclusivement économique : notre profession ne serait plus viable pour nombre d'entre nous.

Quels constats pouvons-nous faire ?

Selon le sondage que nous avons réalisé au début de cette campagne et auquel vous avez été nombreux à répondre, plus de la moitié d'entre nous a dû diviser par deux ses revenus du fait de la crise sanitaire.

Lorsque l'on sait que le revenu médian annuel dans notre Barreau est de 34 111 €, il n'est pas indécemment d'évoquer une véritable précarité structurelle.

Cette précarité est insupportable.

Elle l'est tout autant que la carence de visibilité dont souffre notre profession. Ainsi que les lacunes de concurrence et d'unité face aux autres professionnels du droit que sont les magistrats, les notaires, et les mandataires judiciaires ou du chiffre avec lesquelles l'interprofessionnalité relèverait presque désormais d'une utopie.

La détérioration de notre rôle au sein des juridictions et la rupture de communication face aux magistrats et aux juges non professionnels ne sont pas plus acceptables.

Face à ces constats, nous devons reconnaître d'abord nos propres responsabilités, héritées de nos choix passés, exercés parfois, il faut bien le dire, en déconnexion de l'évolution de notre société.

Il faudra réagir avec détermination par des mesures concrètes, directement applicables, dont les effets devront être éprouvés à court terme.

Je ne vous ferai pas ici de vaines promesses.

Si les idéaux doivent nous servir de leitmotif, je crois qu'une gouvernance réelle et pragmatique doit être privilégiée.

Cette campagne doit être l'occasion d'exposer un programme précis et détaillé révélant des mesures concrètes sur lesquelles, les avocats du Barreau de Toulouse seront amenés à se prononcer.

Mes chers confrères, ma priorité est claire : Restaurer au terme de mon mandat l'indépendance économique de nos cabinets.

Un programme détaillé forgé par des mesures concrètes

La majorité de notre Barreau est jeune, âgé d'environ 40 ans et exerce sous une forme individuelle, dans le domaine judiciaire.

Les mesures qui forgent notre programme sont empreintes de cette réalité.

Ces mesures sont regroupées sous six thématiques qui seront synthétisées sous forme de fiches, dont la première est d'ores et déjà accessible en ligne.

Quel est ce programme ?

➤ Un Ordre proactif au service des Confrères

Avec l'aide de son Conseil, la première tâche du Bâtonnier est de veiller à préserver l'unité de l'Ordre, en étant à l'écoute des difficultés de tous et en mettant en œuvre des moyens pour faciliter à chacun son exercice professionnel quotidien. Je souhaite être avant tout un Bâtonnier pragmatique.

Avec la mise en place d'une plateforme collaborative permettant une communication instantanée, une ouverture plus large des commissions, une communication de l'ordre du jour en amont des réunions du Conseil de l'Ordre, et une clarification de la jurisprudence de la formation administrative, l'Ordre devra se montrer plus transparent et proactif au service de tous les avocats.

➤ Un contrat de collaboration plus équilibré et mieux protégé

Avec près de 500 avocats exerçant dans le cadre d'une collaboration, ce mode d'exercice est le deuxième plus employé par les avocats à Toulouse. En l'absence de tout droit au chômage, le contrat de collaboration devra faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre des ruptures prévisibles engendrées par la crise économique. Conçue comme une période d'apprentissage privilégiée, la formation du collaborateur devra également être renforcée en facilitant l'obtention de spécialisation gage de l'indépendance de ce dernier dans le cadre d'une future installation.

Sauvegarder les contrats de collaboration ne se fera pas en alourdissant les sanctions mais en formant les cabinets au management au moyen d'une démonstration simple : Les collaborateurs seront les meilleurs alliés de la reconstruction économique de nos cabinets.

➤ Rendre les outils digitaux accessibles pour tous

Ce rebond ne se fera pas sans une digitalisation massive de nos cabinets. L'accompagnement de votre Bâtonnier de demain dans la modernisation de nos structures d'exercice est primordial. Alors que des moyens tels que des fonds documentaires ont été mutualisés grâce à nos cotisations, beaucoup d'entre nous en sont exclus par manque d'accessibilité.

L'Ordre devra être formateur et facilitateur, sous l'impulsion du Bâtonnier, pour permettre l'acquisition d'outils de gestion indispensables à l'exercice de notre métier.

Cette formation devra, en étroite collaboration avec l'école des avocats, intégrer en formations initiale et continue, des modules consacrés à la gestion économique de nos cabinets.

Mes Chers Confrères, nous ne pouvons plus nous affranchir des logiques entrepreneuriales qu'impose la gestion de nos structures d'exercice.

➤ **L'interprofessionnalité basée sur une formation commune**

Ces formations doivent d'ailleurs nous conduire à une plus large ouverture et coopération avec les autres professions du droit. L'interprofessionnalité ne doit pas rester un vain mot. A l'heure où nous avons le droit de créer des structures d'exercice sous la forme de sociétés pluriprofessionnelles, nous ne pouvons plus ignorer cette réalité.

Mes Chers Confrères, la formation doit être le terrain du brassage professionnel, comme nous avons pu le démontrer par le passé à travers des formations « avocats-magistrats », notamment sur le procès criminel ou correctionnel, la mise en place d'une formation commune permettra un progrès significatif de la représentativité de nos structures et, par là, un élargissement de leurs champs d'intervention.

J'avais également eu le plaisir de concourir au rapprochement des jeunes avocats avec les jeunes experts-comptables qui avait rencontré un franc succès dans l'intérêt bien compris de nos clients souvent communs.

C'est de la connaissance de l'autre que viendra le respect mutuel.

➤ **Retrouver notre place dans l'ordre judiciaire**

Ce respect nous devons également l'imposer dans le cadre de la procédure judiciaire. Le délitement continu de nos liens avec les magistrats et les juges non professionnels depuis ces dernières années doit cesser. Et il ne cessera pas, à mon sens, par l'instauration d'un simple rapport de force.

L'absence de dialogue est essentiellement causée par une méconnaissance accrue et réciproque de nos corps de métiers.

Nous devons retrouver et défendre notre place au sein de l'institution judiciaire. En nous emparant pleinement des procédures qui sont laissées à notre compétence comme la procédure participative, les MARD avec le concours du centre de médiation ou encore l'arbitrage qui est souvent ostracisé comme étant une procédure coûteuse.

A nouveau, nos combats doivent être choisis en fonction de la durée d'un mandat et de nos leviers locaux.

Les combats qui doivent être menés au niveau national, tel que la revalorisation de l'unité de valeur de l'Aide juridictionnelle sont primordiaux et doivent trouver un relai au niveau local.

En revanche, certaines actions concrètes et locales telles que fluidifier le fonctionnement du BAJ ou raccourcir la délivrance des AFM par les greffes sont du ressort direct du Bâtonnier de Toulouse qui doit demeurer en lien étroit et permanent avec les chefs de juridictions.

➤ Une représentation plus large rassemblant les compétences des syndicats et des avocats honoraires

Et si nous voulons être respectés, cela implique que nous soyons unis, que nous fassions corps face à l'adversité. L'unité implique que chaque avocat se sente représenté, écouté et entendu.

J'œuvrerai pour une représentativité bien plus importante en associant étroitement aux travaux du Conseil de l'Ordre les syndicats tels que l'ACE, le SAF ou l'UJA tout en permettant également à l'association des avocats honoraires une participation consultative à certaines délibérations du Conseil de l'Ordre.

Nous avons des moyens inexploités, des ressources inutilisées et des bonnes volontés qui ne se sentent pas impliquées par les affaires de l'Ordre qui sont, en réalité, les affaires de tous.

Pourquoi cette candidature aux élections du Bâtonnier ?

La décision de me présenter à vous avec cette vocation s'inscrit dans la droite ligne de mon investissement dans l'intérêt collectif qui ne s'est jamais démenti depuis le début de mon exercice.

Ce qui a été certainement pour moi le catalyseur d'une prise de décision est la situation économique et financière dans laquelle nous nous sommes retrouvés, exacerbée par cette crise sanitaire.

Mon activité quotidienne aux services des entreprises et des professionnels en vue de la réussite et de la pérennité de leurs activités m'a incité à mettre mon énergie au service de ma famille professionnelle.

La décision de présenter ma candidature tout comme l'idée d'occuper la fonction en elle-même, n'ont jamais été mues par une ambition personnelle. Ce mot me paraît d'ailleurs très éloigné de ce que peut impliquer le Bâtonnat en termes de renoncement de soi, d'investissement personnel, et de dévouement au service de l'ensemble de nos Confrères.

Comme notre profession, je crois que la fonction de Bâtonnier doit évoluer. Elle doit évoluer vers une déconcentration des pouvoirs, des délégations plus franches et une concertation plus large.

Compte tenu du contexte, elle ne saurait être conçue de manière verticale.

C'est la raison pour laquelle vous avez choisi une candidature sans vice-Bâtonnier ?

Ce choix a fait l'objet d'une profonde réflexion au terme de laquelle, il m'a semblé que la fonction de Bâtonnier, pour une meilleure appréhension, devait être incarnée par une seule personne.

Cela n'implique absolument pas une concentration des pouvoirs.

Un Ordre gérant les intérêts de 1 640 avocats doit être gouverné comme une entreprise au service des avocats, aux côtés d'un personnel qui doit être formé et préparé.

Le Bâtonnier doit savoir organiser et déléguer il doit également représenter avec force les intérêts de notre profession et se montrer ferme lorsque les circonstances l'exigent.

Ni le travail, ni le poids des responsabilités ne m'effrayent mais la réussite d'un tel mandat, passe, j'en suis convaincu, par la concertation la plus large, une écoute permanente et une bienveillance à l'égard de tous.

Enfin pouvez-vous vous présenter ?

Si j'ai choisi de répondre à cette question en dernier lieu, contrairement à l'usage, c'est que je pense qu'au regard de la situation, le programme porté par un candidat est bien plus déterminant pour les enjeux futurs de notre profession que son propre parcours.

Naturellement, il y a des étapes, des formations et des expériences obligées.

Je ne pense pas y avoir échappé.

Ayant pu d'abord occuper le poste de premier secrétaire de la Conférence, m'investissant dans les affaires de l'Ordre dans leurs acceptions les plus sociales et dans les dossiers pénaux dits « difficiles », j'ai pu ensuite m'occuper des plus jeunes en qualité de co-président de la commission jeune Barreau.

Il y a cinq ans de cela, en 2015, vous m'accordiez votre confiance en m'élisant membre du Conseil de l'Ordre. Au cours de ce mandat, j'ai pu travailler au sein de plus de huit commissions différentes dont les plus délicates à l'image de la commission arbitrage des honoraires, celle relative aux relations entre les avocats et les justiciables ou encore en qualité de rapporteur disciplinaire.

A la fin de mon mandat, en décembre 2018, j'ai choisi de ne pas me représenter. En effet, je crois qu'à l'image du mandat du Bâtonnier qui n'est pas immédiatement renouvelable, l'analyse critique que l'on souhaite poser sur nos institutions doit passer par un regard extérieur.

Cette objectivité, nécessaire à une réflexion et au renouveau de nos institutions, me semble délicate depuis l'intérieur.

J'ai néanmoins choisi de demeurer membre de la formation administrative et administrateur de la CARPA depuis 2015 au regard des organes techniques qu'elles représentent, directement aux services et aux contacts des Confrères.

Loin d'être sacerdotal cet engagement de proximité au service des avocats est résolument exaltant.

Il m'offre, depuis cinq ans, l'occasion d'une analyse plurielle et profonde de la diversité de notre Barreau.

Exerçant depuis dix ans et à ce jour, en qualité de spécialiste en droit des sociétés, dans un cabinet structuré aux côtés d'associés de moyens et de trois collaborateurs, soyez assurés que je me suis organisé pour consacrer l'ensemble de mon activité au service de notre Barreau.

Je sais que cette candidature peut sembler inédite. Elle l'est tout autant que la crise que nous traversons. Elle est empreinte de la jeunesse de notre Barreau et portée par ce désir de renouveau.

Elle me permettra d'agir sans a priori ni préjugé, en construisant avec mémoire et modernité l'avenir de notre Barreau.

A l'heure où j'entends encore que l'issue de cette élection ne ferait pas de doute, et parce que notre avenir n'appartient qu'à nous, je crois fermement, mes Chers Confrères, à notre capacité de nous affranchir de toute forme de déterminisme.

Parce que les mots qui résonnent dans le vide sont les pires ennemis des avocats, je ne vous demande pas de croire à des promesses mais de partager des constats.

J'entends mener, avec votre confiance, ce mandat de Bâtonnier à l'image de cette campagne : soutenu par une équipe forte, compétente et motivée, avec la plus large concertation, au moyen d'outils innovants, et à travers une communication claire et lisible.

Ensemble, unis et soudés au sein d'une même famille, mes Chers Confrères, nous ferons de demain la plus belle promesse de réussite.



Tel : 05.61.32.62.82

@ : campagne@altegis.eu

 : Maher ATTYE – Campagne Bâtonnat Toulouse 2020